

Informations de base	
2002/2520(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'entrée en vigueur du statut de la Cour pénale internationale	
Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/02/2002	Décision du Parlement	T5-0082/2002	Résumé
28/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
28/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2520(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0120/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0121/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0122/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0123/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0124/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0126/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0128/2002	27/02/2002	
Proposition de résolution		B5-0129/2002	27/02/2002	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0082/2002 JO C 293 28.11.2002, p. 0021-0088 E	28/02/2002	Résumé

Résolution sur l'entrée en vigueur du statut de la Cour pénale internationale

2002/2520(RSP) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'entrée en vigueur du statut de la Cour pénale internationale. Les députés européens félicitent les 52 États qui ont d'ores et déjà ratifié le statut de Rome et se réjouissent de son entrée en vigueur imminente. Ils engagent les États membres et les pays associés restants à procéder à la ratification dans les meilleurs délais. Convaincus qu'un tribunal indépendant, doté d'une compétence juridictionnelle internationale, contribuera à prévenir des crimes humanitaires tels que dans les Balkans, au Rwanda, ou encore à New York et Washington, le Parlement européen demande à ce que tout soit mis en oeuvre pour faire usage de l'influence politique de l'Union à cet effet. Il invite le Conseil à élaborer un plan d'action concret pour promouvoir la ratification ou l'adhésion au statut, et à apporter un soutien pratique à la mise en place et au fonctionnement de la Cour. Enfin, les députés européens sont convaincus de l'importance du soutien sans réserve des États-Unis à la Cour et invitent vivement les autorités américaines à reconsidérer leur position.